

Mercredi 18 mars 2020

## **SNES-INFO-Épidémie Coronavirus-28**

### **Important / Ministère de la Culture / Communiqué de presse**

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous venons de recevoir le communiqué de presse du Ministère de la Culture, détaillant les mesures qui seront prises pour soutenir vos entreprises.

Franck Riester, ministre de la Culture, nous informe qu'il est pleinement mobilisé pour soutenir les acteurs et professionnels de la culture en France qui sont frappés de plein fouet par la crise sanitaire du coronavirus.

Dans son communiqué, il rappelle que le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un ensemble de mesures transversales de soutien aux entreprises qui concernent évidemment les structures du secteur culturel qui y sont éligibles : accompagnement simplifié et renforcé du chômage partiel, délais de paiement des échéances sociales et/ ou fiscales voire remises d'impôts directs, fonds de solidarité pour les petites entreprises, les indépendants et les microentreprises, lignes de trésorerie bancaires garanties par Bpifrance, etc.

**Par ailleurs, le remboursement des créances liées aux crédits d'impôts (cinéma, audiovisuel, international, spectacle vivant, production phonographique) pourra être accéléré en sollicitant la direction générale des finances publiques (DGFIP).**

En complément des mesures annoncées, le ministre de la Culture a demandé à ses centres nationaux sectoriels (CNC, CNL, **CNM**, CNAP), ainsi qu'à l'IFCIC, de se mobiliser pour faire face à l'urgence et répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les acteurs de la culture, dans les cas où les mesures transversales mises en place ne suffiraient pas à y répondre. Le ministre de la Culture demande à ces opérateurs de veiller à ce que ce premier volet d'aides d'urgence bénéficie également, dans chaque secteur, aux artistes-auteurs concernés.

D'autres mesures spécifiques viendront s'ajouter à ces premiers dispositifs de soutien. L'IFCIC adaptera ses dispositifs afin d'accompagner les industries culturelles et créatives. Une franchise de remboursement en capital systématique de trois mois motivée par le contexte d'épidémie pourra par exemple être accordée.

**Pour la filière musicale, un fonds de soutien sera mis en place à destination des professionnels les plus fragilisés et doté par le Centre national de la musique (CNM) d'une première enveloppe de 10 M€, qui pourra être complétée par des financements externes.**

**Le CNM suspendra également pour le mois de mars 2020 la perception des taxes sur la billetterie, comme nous le demandions.**

**Pour le secteur du spectacle vivant hors musical, notamment le secteur du théâtre privé, des aides d'urgence pourront être allouées, à hauteur de 5 M€, afin de répondre aux difficultés rencontrées, en lien les organisations professionnelles, et avec une attention particulière au maintien de l'emploi.**

Le ministre de la Culture, en lien avec les organisations professionnelles, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs et les organismes de gestion collective, souhaite par ailleurs étudier des **mesures de soutien spécifiques pour accompagner tous les artistes-auteurs.**

Le ministre de la Culture et la ministre du Travail travaillent actuellement à des **mesures spécifiques en faveur des intermittents du spectacle (artistes interprètes et techniciens), qui ont vocation à être mises en œuvre rapidement.**

**Le ministre de la Culture demande aux structures les plus solides financièrement, ainsi qu'à ses opérateurs et aux structures subventionnées par l'Etat, de faire jouer la solidarité en payant les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser.**

Enfin, le ministre de la Culture va prendre l'initiative de se rapprocher très prochainement des collectivités locales, très impliquées dans le financement de la Culture dans notre pays, pour unir leurs actions, afin de soutenir au mieux nos acteurs culturels.

Je vous prie de trouver ci-dessous, l'intégralité du communiqué de presse du Ministère de la Culture.

### Communiqué de presse du Ministère de la Culture

Nous restons à votre disposition.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON  
Délégué général



▶▶▶ Retrouvez sur notre site en page d'accueil, le DOSSIER "**CORONAVIRUS - RESSOURCES SNES**" toutes les informations que nous publions et d'autres informations liées à l'épidémie due au coronavirus / COVID19 ( **textes officiels, liens vers les sites des Préfectures et des Agences Régionales de Santé ...** )

SITE SNES @Dossier  
CORONAVIRUS - RESSOURCES

---

**snes** ▶  
le spectacle est vivant

**SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles**

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

**création • production • diffusion**



Cet email a été envoyé à [syndicat@spectacle-snes.org](mailto:syndicat@spectacle-snes.org), [cliquez ici pour vous désabonner](#).

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR